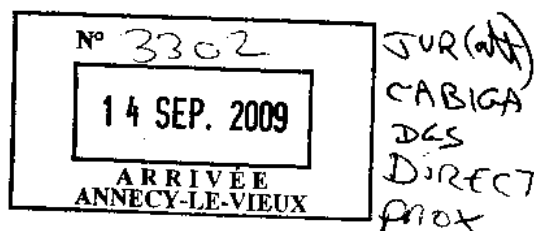


Marie-Claude MISCIOSCIA
Chemin de l'Abbaye
74940 ANNECY-LE-VIEUX
04.50.09.89.06
06.07.04.38.58
mcmiscioscia@wanadoo.fr

Annecy le-Vieux, samedi 12 septembre 20 09

à
Monsieur le Maire
Place Gabriel Fauré
BP 249
74940 Annecy-le-Vieux Cedex

OBJET : Question orale formulée par écrit
Réf. : 12/09/2009/ ALV Municipalité/ conseils de quartiers



Monsieur le Maire,

La loi « Démocratie et Proximité » du 27/ 02/ 2002, dite loi Vaillant, affirme le droit des habitants de la commune à être informés de ses activités ainsi que celui d'être associés aux décisions qui les concernent.

Elle encourage les communes à constituer des Conseils de Quartiers.
Ils ne sont, certes, pas obligatoires dans une ville de 20 000 habitants.

Vous avez mis en place des élus de quartiers, relais entre les habitants et les services municipaux. Nous pensons que ce n'est pas suffisant pour être une ville citoyenne. L'implication des habitants dans la vie de la commune est essentielle à sa vitalité démocratique.

Nous vous demandons de poursuivre cette démarche de proximité en proposant des instances de concertations sous forme de réunions de quartiers, lieu de dialogue régulier, afin d'adapter l'action municipale aux attentes des habitants et de proposer à la population de s'impliquer davantage pour l'intérêt collectif.

De nombreuses communes ont mis en place des ateliers de quartier ou des comités ou des forums de quartiers, à nous de définir ce qui convient le mieux à notre commune très étendue et en pleine expansion. Nous pensons particulièrement aux nouveaux quartiers.

Quels projets de démocratie participative allez-vous engager ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Marie-Claude MISCIOSCIA